

## **APPEL D'OFFRES PUBLIC DE SERVICES TECHNIQUES – AP/2026-003**

### **TRANSPORTEUR PAR AUTOBUS**

La Municipalité régionale de comté de Montcalm demande des soumissions pour un service de transporteur par autobus.

Les documents d'appel d'offres sont **disponibles à compter du 18 février 2026**, sur le site Internet du service électronique d'appel d'offres (SEAO), à l'adresse suivante [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca).

Les propositions, cachetées, doivent être adressées à la responsable de l'appel d'offres, Mme Myriam Valiquette, cheffe du greffe, et porter la mention « AP/2026-003 - MRC de Montcalm ». Elles seront reçues **au plus tard le 20 mars 2026, 9 h 00**, à l'adresse suivante :

MRC de Montcalm  
1540, rue Albert,  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

**OU** par le biais du dépôt électronique du SEAO.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité régionale de comté.

Toute demande d'information ou question doit être faite par écrit et exclusivement à la responsable de l'appel d'offres, à l'adresse suivante : [info@mrcmontcalm.com](mailto:info@mrcmontcalm.com).

La Municipalité régionale de comté n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou omissions. Tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir et de fournir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Municipalité régionale de comté ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des offres de services reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité régionale de comté, à sa seule discrétion, et la Municipalité régionale de comté ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 18 février 2026.

Annie-Claude Moreau, OMA  
Greffière-trésorière